



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° 23E03 portant modification des annexes de l'arrêté du 28 novembre 2012
établissant les inventaires frayères et aux zones d'alimentation ou de croissance de la faune
piscicole au sens du L432-3 du code de l'environnement**

Le préfet d'Indre-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'environnement en particulier les articles L432-3 et R432-1 à R432-5 ;
- Vu** l'arrêté établissant les listes frayères d'Indre-et-Loire du 28 novembre 2012 ;
- Vu** la consultation de l'Office Français de la Biodiversité et de la Fédération Départementale d'Indre-et-Loire pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ;
- Vu** l'absence de remarque lors de la consultation du public réalisée du 2 novembre au 23 novembre 2022 ;
- Vu** l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Indre-et-Loire rendu lors de la séance du 24 janvier 2023 ;
- Considérant** le fait que les caractéristiques d'établissement de la liste 1 prévu par l'article R432-1 du code de l'environnement n'ont pas évolué ;
- Considérant** la nécessité de mettre à jour la liste 2 prévue par l'article L432-3 du code de l'environnement ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La liste 1 définie en annexe de l'arrêté du 28 novembre 2012 n'est pas modifiée.

Article 2 :

La liste 2p pour la faune piscicole et 2e pour les écrevisses mentionnées respectivement par les articles 2 et 3 de l'arrêté du 28 novembre 2012 sont remplacées par les listes en annexes du présent arrêté.

Article 3 :

Les autres articles de l'arrêté du 28 novembre 2012 ne sont pas modifiés.

Article 4 :

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Écologie ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 :

La secrétaire générale de la préfecture, la directrice départementale des territoires, le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Tours, le 04 FEV. 2023

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture


Nadia SEGHIER

Liste 2 de l'arrêté de classement des frayères au titre des articles L432-3 et suivant du code de l'environnement

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval
2p	Brochet	Veude	Limite départementale 86	Confluence avec la Vienne
2p	Brochet	Manse	de la source	Confluence avec la Vienne
2p	Brochet	Esves	de la source	Confluence avec la Creuse
2p	Brochet	Brenne	Limite départementale 41	Confluence avec la Creuse
2p	Brochet	Amasse	Limite départementale 41	Confluence avec la Loire
2p	Brochet	Authion	de la source	Limite départementale 49
2p	Brochet	Lane	de la source	Confluence avec l'Authion
2p	Brochet	Echandon	de la source	Confluence avec l'Indre
2p	Brochet	Claise	Limite départementale 36	Confluence avec la Creuse
2p	Brochet, Grande Alose, Alose feinte	Creuse	Limite départementale 36 et 86	Confluence avec la Vienne
2p	Grande Alose, Alose feinte	Gartempe	Limite départementale 36 et 86	Confluence avec la Creuse
2p	Brochet	Loire	Limite départementale 41	Limite départementale 46
2p	Brochet	Cisse	Limite départementale 41	Confluence avec la Loire
2p	Brochet, Grande Alose, Alose feinte	Vienne	Limite départementale 86	Confluence avec la Loire
2p	Brochet	Négron	Limite départementale 86	Confluence avec la Vienne
2p	Brochet, Grande Alose, Alose feinte	Cher	Limite départementale 41	Confluence avec la Loire
2p	Brochet	Indre	Limite départementale 36	Confluence avec la Loire
2p	Brochet	Indrois	Aval du plan d'eau de Chemillé	Confluence avec l'Indre
2p	Brochet	Cisse	Limite départementale 41	confluence avec la Loire

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Ruisseau des fontaines	limite amont (Gizeux)	Confluence avec le ruisseau graffin
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Ruisseau de Graffin	Limite départementale 49 (Gizeux)	Confluence avec le Changeon
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Petite Choissille	Confluence avec le ruisseau de la Christinerie (Saint Laurent en Gatine)	Pont de la RD5 (Nouzilly)
2e	Ecrevisses à pieds blancs	La Clarté	de la source	Confluence avec le ruisseau de la Duire
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Rorthe	de la source (Chemillé sur Dême)	Limite départementale avec la Sarthe
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Ruisseau de Vilette	de la source (Villebourg)	pont D191
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Long	de la source (Beaumont Louestault)	pont D766
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Ruisseau Etg Guillard	de la source	confluence avec le Long
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Quintaine	conf Fouraudière (Auzouer en Touraine)	D73
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Brûle Choux	lieu dit le grand liard (Villiers au Bouin)	limite départementale avec la Sarthe
2e	Ecrevisses à pieds blancs	La Milletière	source (Saint Epain)	conf Manse
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Courtineau	de la N10 (Saint-Epain)	Confluence avec la Manse
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Perouzin	source	confluence Indrois
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Ribault	source	confluence avec la Creuse
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Grand Vau	source (Chaumussay)	confluence avec la Claise
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Rouenceau	source (Charnizay)	Confluence avec l'Aigronne
2e	Ecrevisses à pieds blancs	La Baubinière	Source	Confluence avec l'Aigronne
2e	Ecrevisses à pieds blancs	La viollière	Lieu dit le puits (Petit Pressigny)	Confluence avec l'Aigronne
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Le Changeon et ses affluents	de la RD749 (Continvoir)	L'étang du mur (Contonvoir)
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Fontaines de Griveau	de la source (Breches)	Confluence avec l'Ardillière
2e	Ecrevisses à pieds blancs	La Dême	De la confluence avec le ruisseau de la Ferrière (Marray)	confluence avec le ruisseau du Pont-Barry (Louestault)
2e	Ecrevisses à pieds blancs	L'Ardillière	de la source (Souvigné)	Confluence avec la Fare
2e	Ecrevisses à pieds blancs	Quincampoix	de la source (Manthelan)	Amont de la RD58 (Manthelan)

